

1635\_0885.jpg



Le Mercure François. 885

En suite de cela le sieur de Seton Lieutenant de la Compagnie des Gardes Escossoises, fut enuoyé en garnison avec des Archers des Gardes au logis du sieur de Puilaurens; là où fut arresté le sieur de Bezars son Secretaire, qui estoit en ville lors de la prise & detention de son maistre, & qui aux premieres nouvelles qu'il en eut estoit reuenu au logis pour en sçavoir la verité, & y estoit demeuré pour mettre ordre par tout; avec Guerinnet valet de chambre dudit Puilaurens. Peu de iours apres ledit sieur de Seton & ses Archers furent releuez de garde par vn des Lieutenans de la Preuosté de l'Hostel du Roy, avec des Archers de ladite Preuosté.

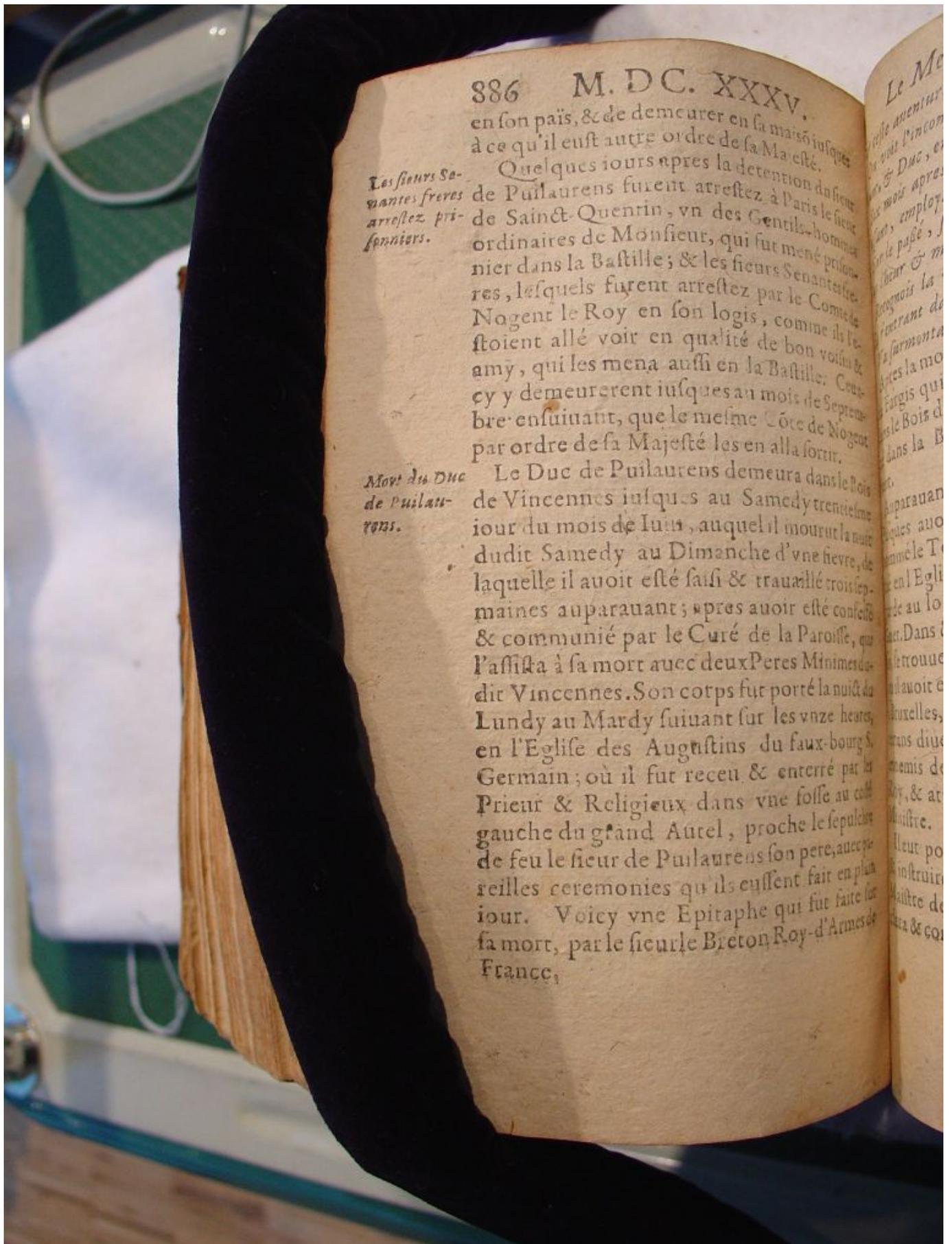
*Gardes en la maison du Duc de Guilaurens.*

Cependant les sieurs Fouquet & Brandon Conseillers du Roy en son Conseil d'Estat, commis pour faire inuentaire de tous les papiers & hardes qui se trouueroient dans la maison de Puilaurens, s'y transporterent; lesquels estans inuentoriez, paraphés au bas par le susdit de Bezars, & empaquetez dans vne cassette, furent emportez par ledit sieur Fouquet. Alors les gardes & Archers de la Preuosté furent leuez, & lesdits de Bezars & Guerinnet menez au logis du Cheualier du Guet, pour y estre gardez separément l'vn de l'autre, sans auoir esté interrogez desdits sieurs Commissaires; d'où puis apres ils sortirent, & furent mis en liberté le dix-neufiesme Iuin ensuiuant, avec commandement à Bezars (à ce que l'on disoit) de ne sortir de la ville de Paris sans cogé du Roy, & à Guerinnet de s'en aller

*Inuentaire faite de tous ses papiers.*

Kkk iij

1635\_0886.jpg



886 M. DC. XXXV.

en son pais, & de demeurer en sa maison iusques  
à ce qu'il eust autre ordre de sa Maesté.

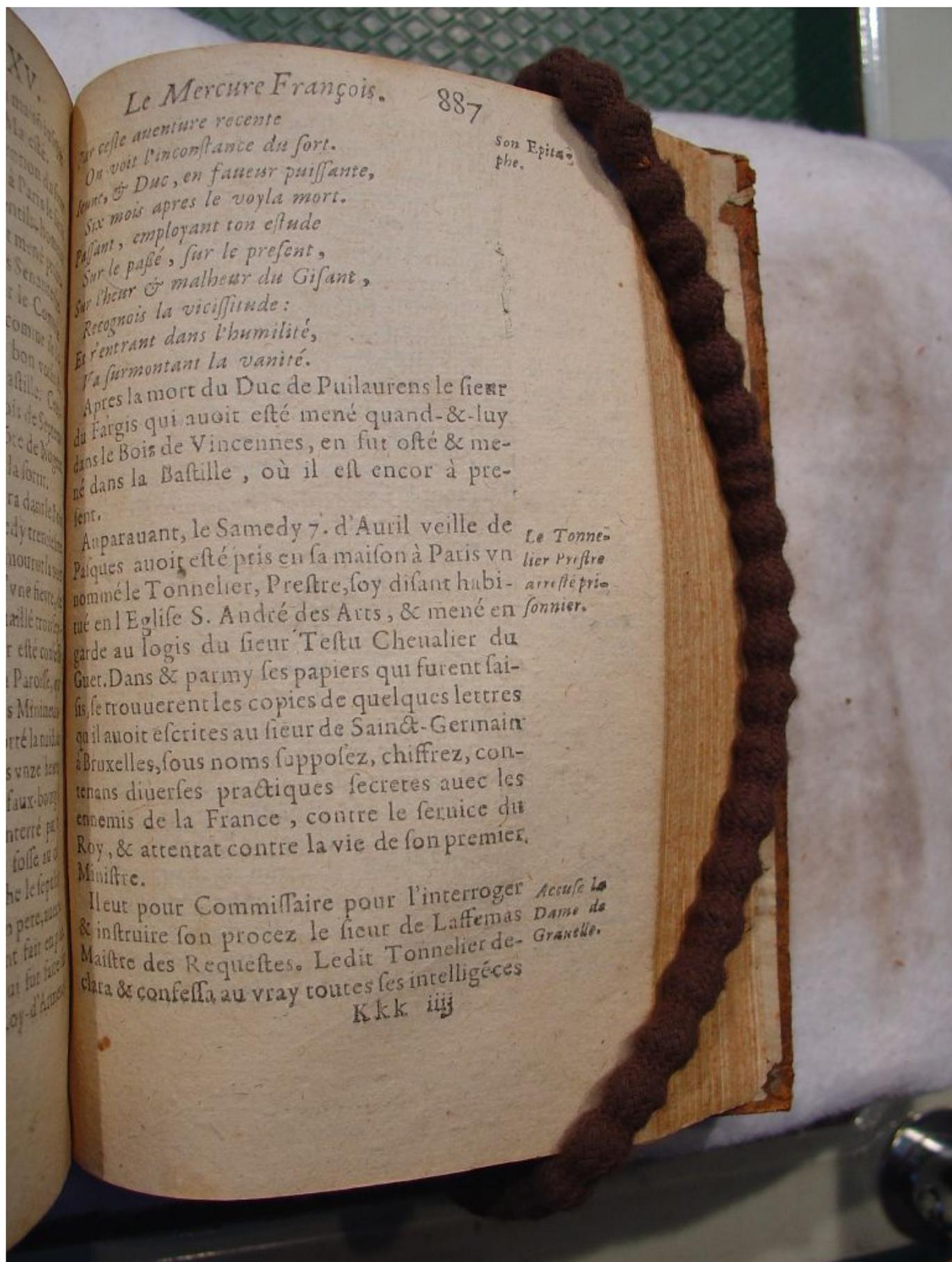
*Les sieurs Seignieurs freres arrestez prisonniers.*

Quelques iours apres la detention du sieur de Puylaurens furent arrestez à Paris le sieur de Saint-Quenrin, vn des Gentils-homme ordinaires de Monsieur, qui fut mené prisonnier dans la Bastille; & les sieurs Senant, Nogent le Roy en son logis, comme ils estoient allé voir en qualité de bon voisin & amy, qui les mena aussi en la Bastille. Ceux cy y demurerent iusques au mois de Septembre ensuiuant, que le mesme Côte de Nogent par ordre de sa Majesté les en alla sortir.

*Mort du Duc de Puylaurens.*

Le Duc de Puylaurens demeura dans le Bois de Vincennes iusques au Samedi trentiesme iour du mois de Iuin, auquel il mourut la nuit dudit Samedi au Dimanche d'une fièvre, de laquelle il auoit esté saisi & trauaillé trois semaines auparauant; apres auoir esté confessé & communié par le Curé de la Paroisse, qui l'assista à sa mort avec deux Peres Minimes dudit Vincennes. Son corps fut porté la nuit du Lundy au Mardy suiuant sur les vnze heures, en l'Eglise des Augustins du faux-bourg S. Germain; où il fut receu & enterré par le Prieur & Religieux dans vne fosse au costé gauche du grand Autel, proche le sepulchre de feu le sieur de Puylaurens son pere, avec pareilles ceremonies qu'ils eussent fait en plusieurs iours. Voicy vne Epitaphe qui fut faite sur sa mort, par le sieur le Breton Roy-d'Armes de France,

1635\_0887.jpg



Le Mercure François.

887

Par ceste aueniure recente  
On voit l'inconstance du sort.  
Jeune, & Duc, en faueur puissante,  
Six mois apres le voyla mort.  
Passant, employant ton estude  
Sur le passé, sur le present,  
Sur l'heur & malheur du Gisant,  
Reconnois la vicissitude:  
Et s'entrant dans l'humilité,  
Va surmontant la vanité.

Son Epitaphie.

Après la mort du Duc de Puilarens le sieur du Fargis qui auoit esté mené quand- & luy dans le Bois de Vincennes, en fut osté & mené dans la Bastille, où il est encor à present.

Auparavant, le Samedi 7. d'Auril veille de Pâques auoit esté pris en sa maison à Paris vn nommé le Tonnelier, Prestre, soy disant habitué en l'Eglise S. André des Arts, & mené en garde au logis du sieur Testu Cheualier du Guer. Dans & parmy ses papiers qui furent saisis, se trouuerent les copies de quelques lettres qu'il auoit écrites au sieur de Saint-Germain à Bruxelles, sous noms supposez, chiffrez, contenant diuerses practiques secretes avec les ennemis de la France, contre le seruice du Roy, & attentat contre la vie de son premier Ministre.

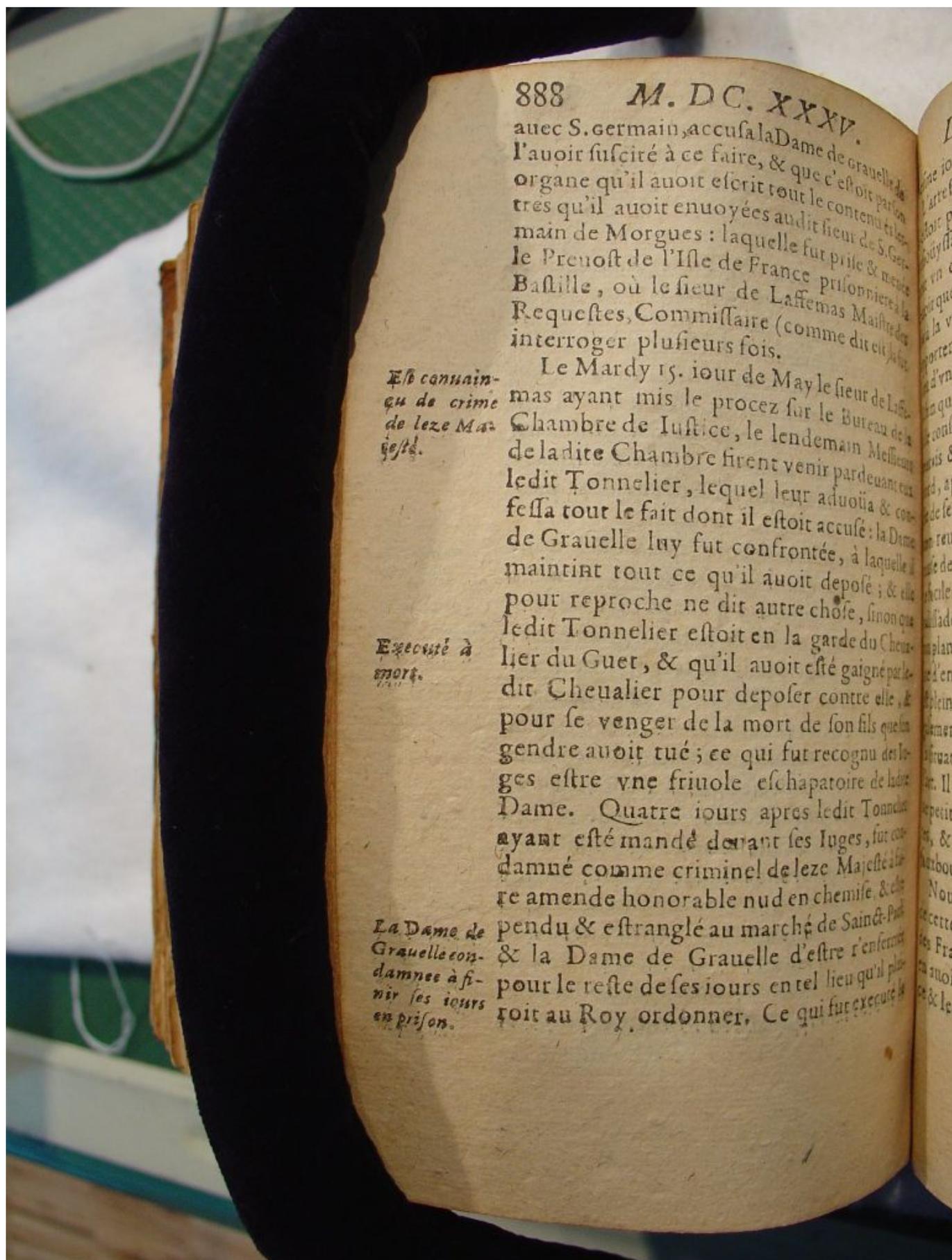
Le Tonnelier Prestre arresté prisonnier.

Heut pour Commissaire pour l'interroger & instruire son procez le sieur de Laffemas Maître des Requestes. Ledit Tonnelier declara & confessa au vray toutes ses intelligéces

Accuse la Dame de Granelle.

Kkk. iij

1635\_0888.jpg



888 M. DC. XXXV.

avec S. germain, accusa la Dame de Grauelle de  
l'auoir suscité à ce faire, & que c'estoit par son  
organe qu'il auoit escrit tout le contenu des let-  
tres qu'il auoit enuoyées audit sieur de S. Ger-  
main de Morgues : laquelle fut prise & menée  
le Prenoist de l'Isle de France prisonniere à la  
Bastille, où le sieur de Laffemas prisonnier à la  
Requestes, Commissaire (comme dit eut) la fit  
interroger plusieurs fois.

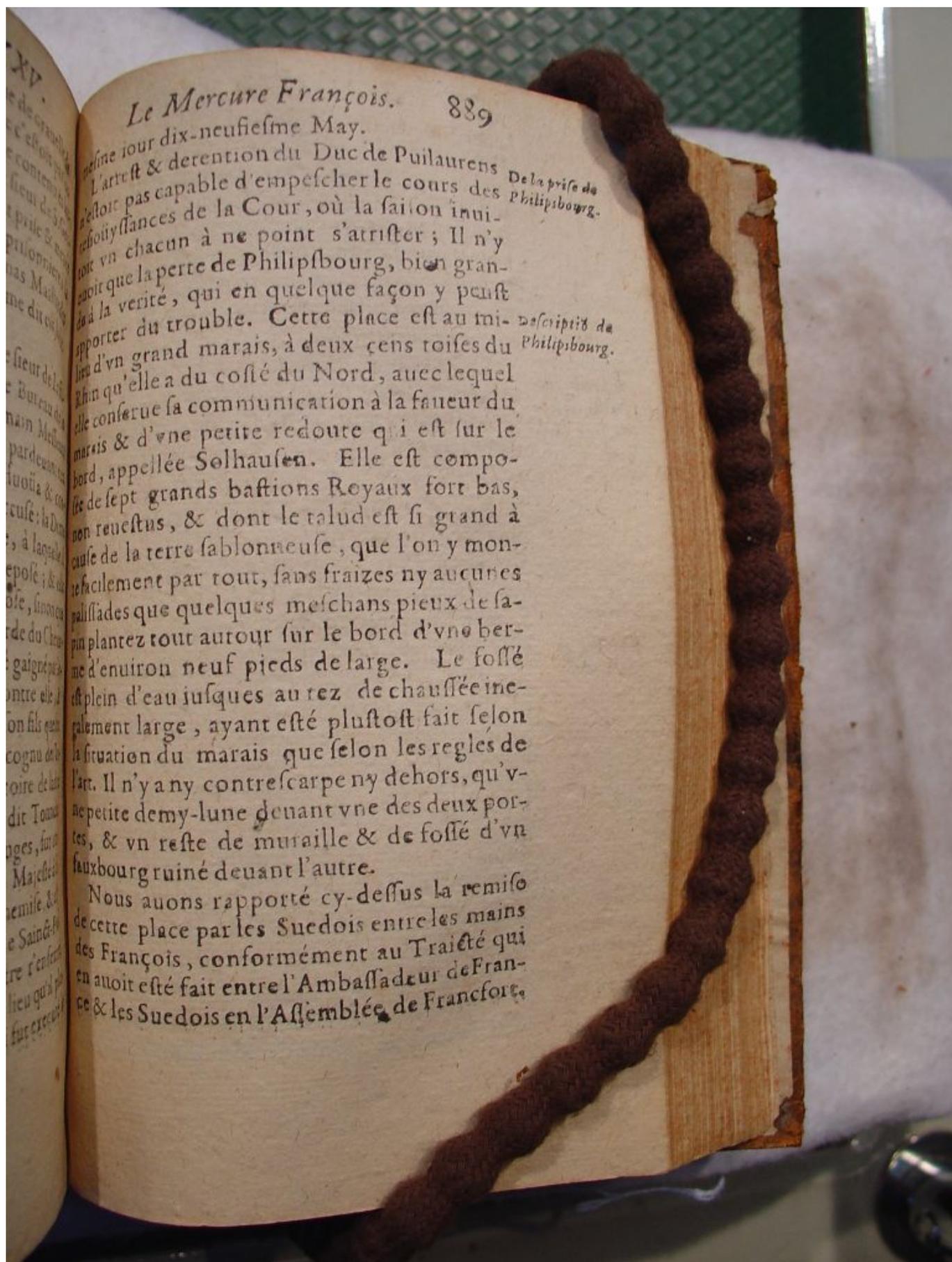
*Est convaincu de crime de leze Majesté.*

Le Mardy 15. iour de May le sieur de Laffemas ayant mis le procez sur le Bureau de la Chambre de Iustice, le lendemain Messieurs de ladite Chambre firent venir par deuant eux ledit Tonnelier, lequel leur aduouia & confessa tout le fait dont il estoit accusé: la Dame de Grauelle luy fut confrontée, à laquelle maintint tout ce qu'il auoit depose; & elle pour reproche ne dit autre chose, sinon que ledit Tonnelier estoit en la garde du Cheualier du Guet, & qu'il auoit esté gagné par ledit Cheualier pour deposer contre elle, & pour se venger de la mort de son fils que son gendre auoit tué; ee qui fut reconnu des Iuges estre vne friuole eschapatoire de ladite Dame. Quatre iours apres ledit Tonnelier ayant esté mandé deuant ses Iuges, fut condamné comme criminel de leze Majesté à faire amende honorable nud en chemise, & estre pendu & estranglé au marché de Saint-Paul & la Dame de Grauelle d'estre r'enfermée pour le reste de ses iours en tel lieu qu'il plairoit au Roy. ordonner. Ce qui fut executé le

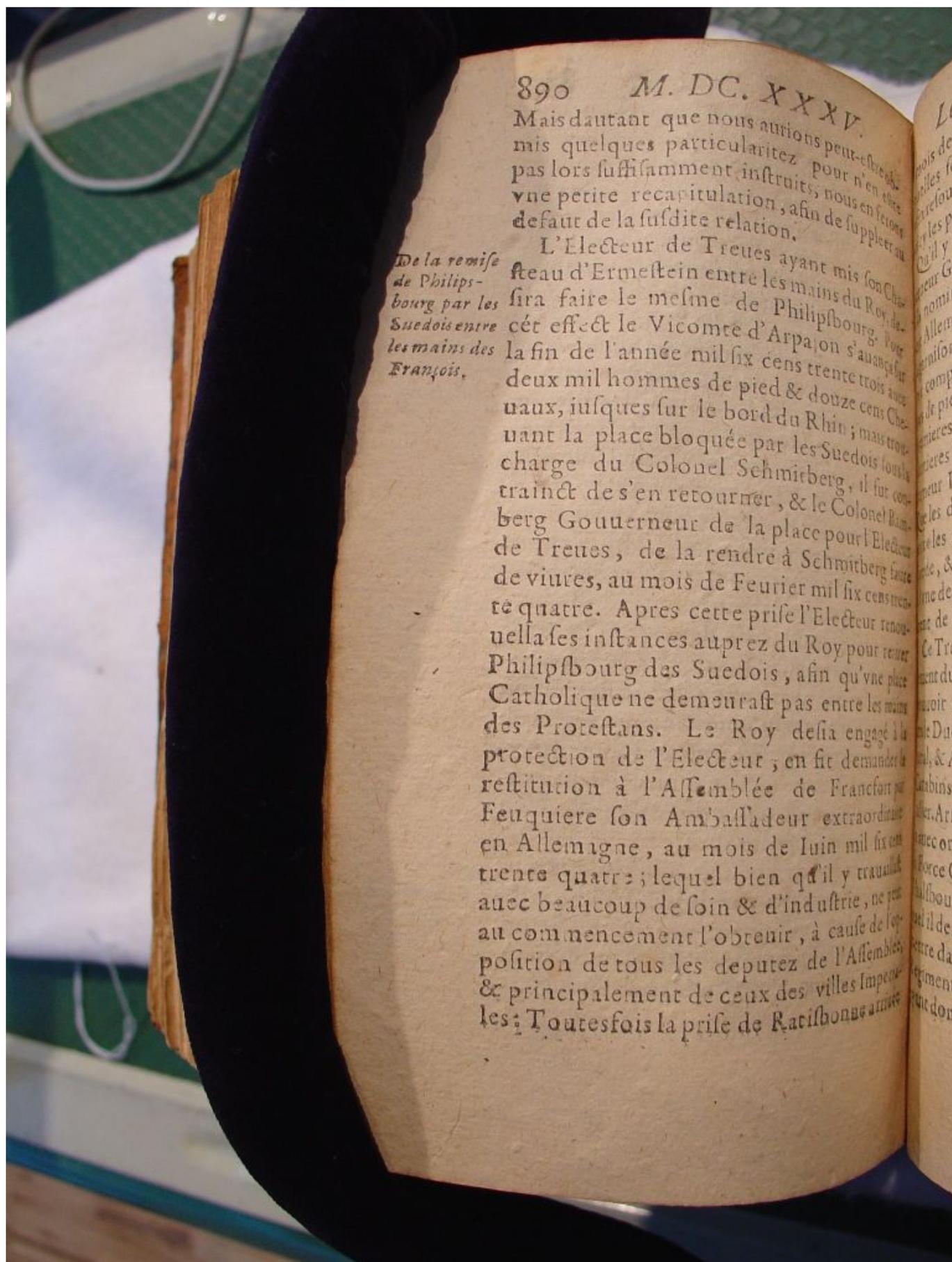
*Exécuté à mort.*

*La Dame de Grauelle condamnée à finir ses iours en prison.*

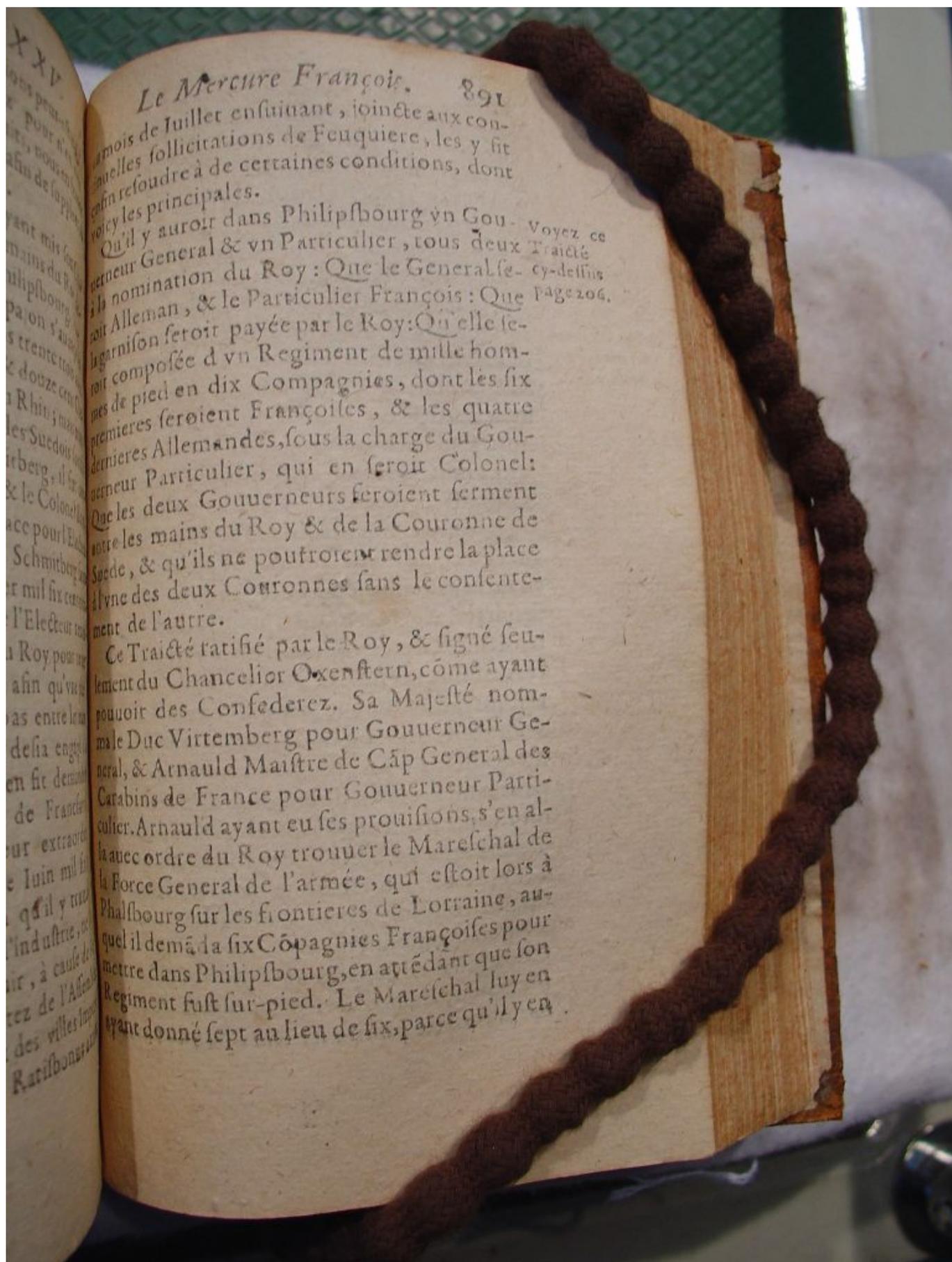
1635\_0889.jpg



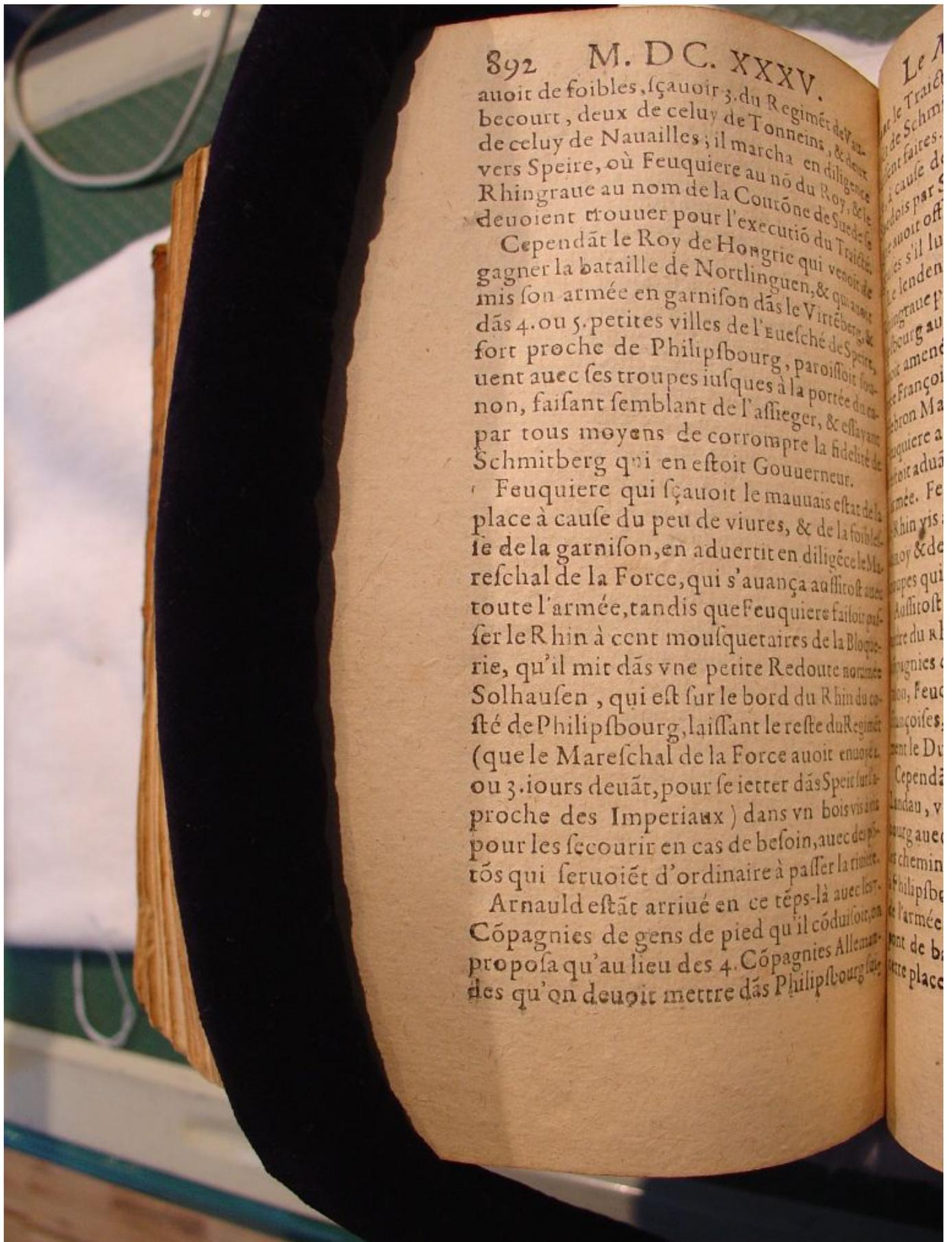
1635\_0890.jpg



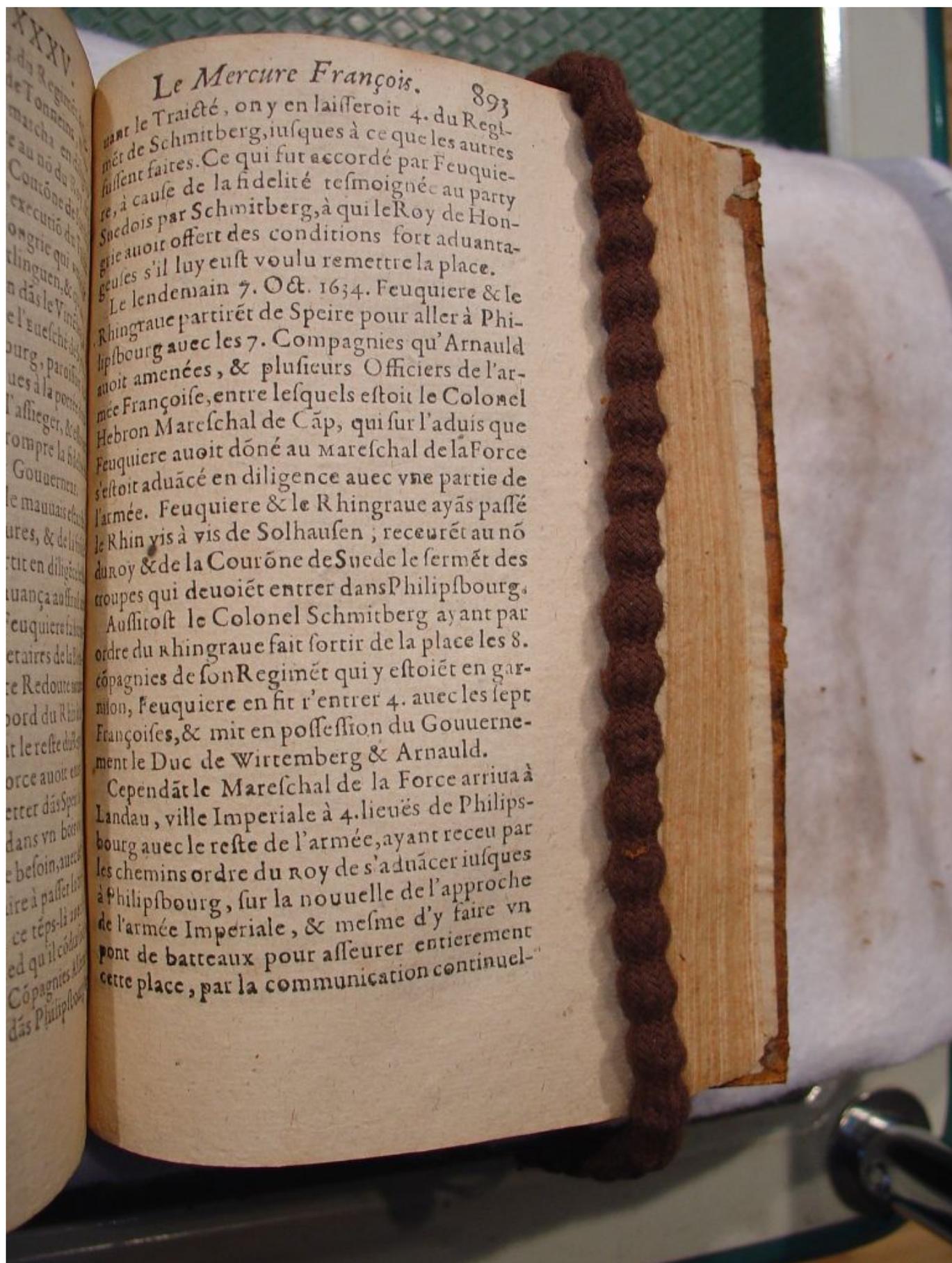
1635\_0891.jpg



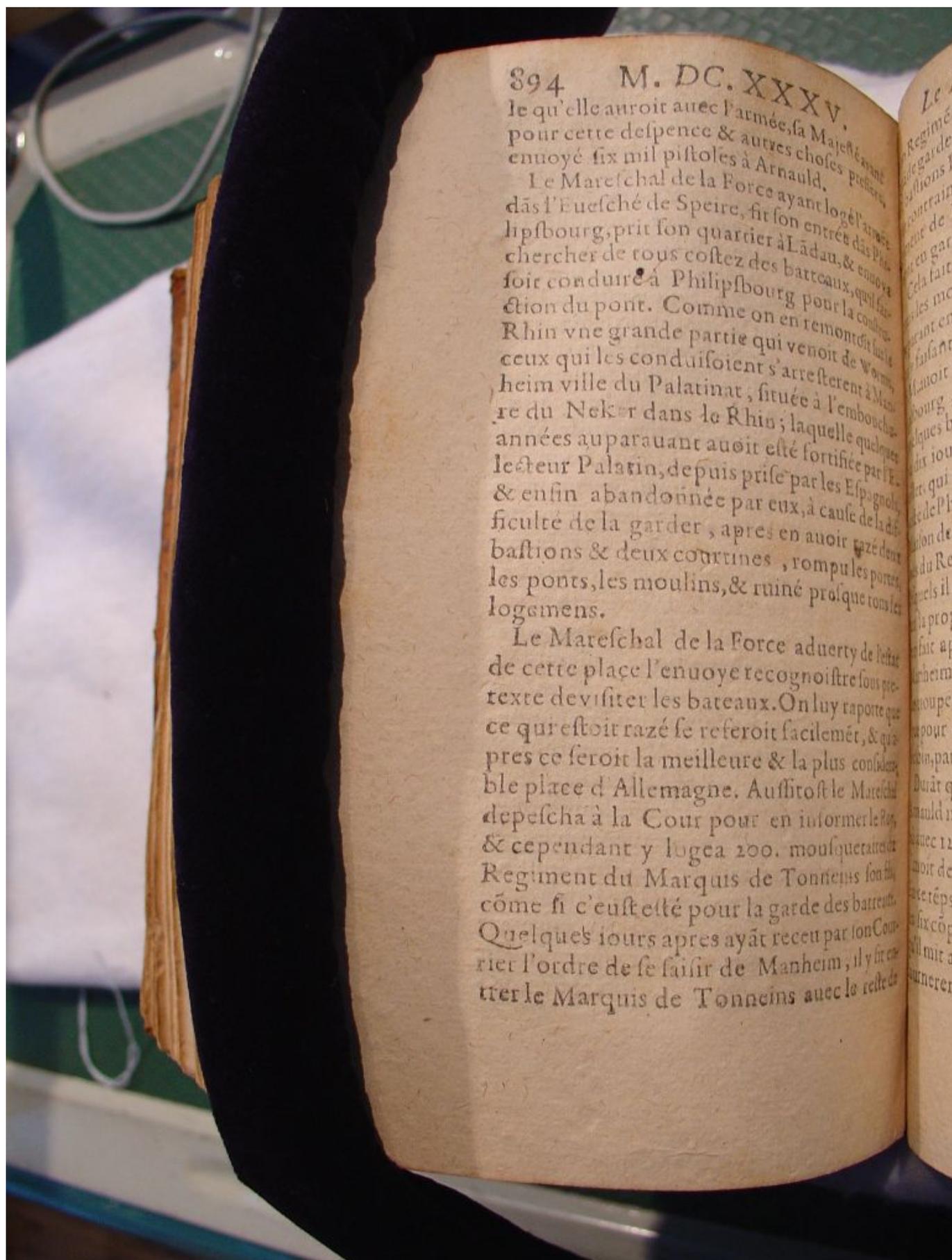
1635\_0892.jpg



1635\_0893.jpg



1635\_0894.jpg



394 M. DC. XXXV.

le qu'elle auroit avec l'armée, la Majesté ayant pour cette despence & autres choses presens enuoyé six mil pistoles à Arnauld.

Le Marechal de la Force ayant logé l'armée dans l'Euesché de Speire, fit son entrée à Philippsbourg, prit son quartier à Ladau, & enuoya chercher de tous costez des batteaux, & enuoya foit conduire à Philippsbourg pour la construction du pont. Comme on en remontoit sur le Rhin vne grande partie qui venoit de Worms, ceux qui les conduisoient s'arrestent à Manheim ville du Palatinat, située à l'embouchure du Neckar dans le Rhin; laquelle quelques années auparauant auoit esté fortifiée par l'Electeur Palatin, depuis prise par les Espagnols, & enfin abandonnée par eux, à cause de la difficulté de la garder, apres en auoir gatzé deux bastions & deux courtines, rompu les portes, les ponts, les moulins, & ruiné presque tous les logemens.

Le Marechal de la Force aduertý de l'estat de cette place l'enuoye recognoistre sous pretexte de visiter les bateaux. On luy raporte que ce qui estoit razé se referoit facilement, & que apres ce seroit la meilleure & la plus considerable place d'Allemagne. Aussitost le Marechal depecha à la Cour pour en informer le Roy, & cependant y logea 200. mousquetaires du Regiment du Marquis de Tonneins son fils, côme si c'eust esté pour la garde des batteaux. Quelques iours apres ayât receu par son Courier l'ordre de se saisir de Manheim, il y fit entrer le Marquis de Tonneins avec la reste de

**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**